

Rapport De Gestion 2021



S O M M A I R E

LES CHIFFRES CLÉS 2021 - P 3

LES FAITS MARQUANTS - P 4

RÉSULTATS NETS 2021 - P 11

PERSPECTIVES 2022 - P 19

CHIFFRES

CLÉS 2021



Au 31/12/21

81 109

ADHÉRENTS

155 543

PERSONNES PROTÉGÉES



104,2 M€

COTISATIONS

92,9 %

RATIO PRESTATIONS /
COTISATIONS

96,9 M€

PRESTATIONS

8 %

TAUX DE FRAIS GÉNÉRAUX

6 K€

RÉSULTAT NET

101 %

RATIO COMBINÉ



Faits marquants 2021

ÉLECTIONS MUTUELLE

Le renouvellement des délégués à l'Assemblée Générale se déroule tous les 5 ans.

Le vote s'est déroulé du 1er décembre 2020 au 06 janvier 2021, avec un dépouillement le 7 janvier 2021. 98 postes étaient à pouvoir (59 pour le collège collectif et 39 pour le collège individuel), avec 2 modalités de vote possibles, papier ou électronique.

En raison de la pandémie, il n'y a pas eu de panneaux d'affichage et la communication de campagne a été digitalisée (listes, Mutuelle, Flash Actu,...).

Taux de participation :

- Collège collectif = 35,23% pour 49 927 inscrits.
- Collège individuel = 31,06% pour 33 534 inscrits.



TAXE COVID 19

Le gouvernement a instauré une taxe COVID pour les mutuelles.

Le montant de la taxe, fixé à 2,6% en 2020, **est passé à 1,3% en 2021.**

Cette taxe est destinée à l'Assurance maladie, qui a dû prendre en charge à 100% plus de soins que de coutume, en raison de la pandémie.

Elle est venue s'ajouter à la taxe sur les contrats d'assurance, qui est de 13,27% des cotisations versées à la Mutuelle.

COTISATIONS & ADHÉSION

En 2021, la Commission innovation produit a travaillé sur des ajustements de cotisations pour la gamme Altitude :

- -10% pour le niveau Altitude 300
- +2% pour Altitude 350

Celles ci sont dûes à la volonté d'équilibre cotisations / prestations des contrats et la prise en compte des modifications de la grille de prestations pour Altitude 350.

Elle a aussi travaillé sur la restructuration des prestations et de la grille des cotisations pour la surcomplémentaire Air France avec -15% sur les cotisations.

L'année 2021 n'a pas été "un long fleuve tranquille", attentive aux contraintes de trésorerie des entreprises, la mutuelle a proposé des mesures d'étalement des versements de cotisations dont plusieurs ont bénéficié.



A NOTER

100% Santé :

En 2021 : mise en place de l'offre 100 santé pour les aides auditives et enrichissement du panier de prothèses dentaires 100% Santé.

Développement :

En 2021, aucun nouveau contrat collectif n'a intégré la Mutuelle Air France. Tous les clients partenaires ont renouvelé leur confiance à la Mutuelle en fin d'année (clients historiques), même si OAT qui a connu des difficultés financières, a dû accepter une forte hausse des cotisations lissée sur 2022 et 2023.

COMMISSION INOVATION PRODUIT

La Commission Innovation Produits, qui avait été activée en 2020, a pour missions :

- d'élaborer de nouveaux produits ou mettre en place de nouveaux services.
- d'instruire sur demande du Conseil d'administration tout sujet concernant l'offre de produits et services proposée aux adhérents.

Au cours de l'année 2021, **la Commission a été missionnée pour réfléchir sur l'offre de services d'IMA et l'aide aux aidants qu'elle proposait, qui ne touchait qu'une partie marginale des adhérents.** Une réflexion a été lancée sur un panel de services élargi qui pourrait toucher un plus grand nombre à moindre coût.

AÉMA GROUPE

aéma
G R O U P E

Début janvier 2021 a vu la création officielle du groupe AEMA (Macif + AESIO).

Les Assemblée générales et Conseils d'administration du nouveau Groupe ont été constitués et réunis, et les principaux comités ont été élus.

Puis un Conseil d'administration UMG a porté sur l'approbation concernant l'achat d'AVIVA France par MACIF.

Côté MNPAF, 2 postes au comité des risques UMG et à la plateforme politique, ont été grésés par 2 administratrices MNPAF candidates, Céline Castet et Virginie Daguillon.

POLITIQUES

Comme tous les ans, l'équipe technique et les élus de la Mutuelle ont travaillé sur les différentes politiques Groupe et ce, afin de répondre aux exigences de Solvabilité 2 ajoutant lorsque nécessaire les spécificités de la Mutuelle.

COMMUNICATION

BILAN 2021

A destination de nos adhérents :

2 155 824

emailings envoyés, pour 6 campagnes marketing et 132 prévention.

>> Avec un taux d'ouverture moyen de 46 % et un taux de clics moyen de 4,50 %.

11

newsletters flash santé.

>> avec un taux d'ouverture moyen de 50 % et un taux de clics moyen de 7 %.

3

Escale Santé,

La refonte du magazine a permis la rédaction de nouvelles rubriques au plus proche de la vie de nos adhérents, à savoir : Génération (famille, sénior), Escale santé junior et une nouvelle version digitale.

SITE INTERNET MNPAF.FR

372 056 visiteurs uniques

968 849 sessions

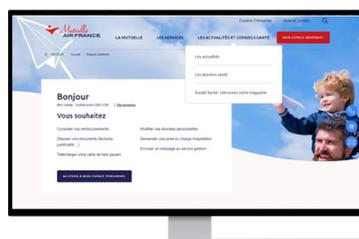
3 191 068 pages vues

ZOOM SUR L'ESPACE ADHÉRENT

Téléchargement des garanties : 50 957

Analyses de devis : 17 303

Recherche de professionnels de santé : 13 505



ACTIONS SUITE À L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

81% des répondants à l'enquête de satisfaction utilise l'espace adhérent.

Le défaut d'utilisation est dû à l'oubli des identifiants pour 30% et un manque de connaissance de l'espace.

Pour pallier à cette problématique des cas pratiques seront publiés dans Escale Santé. La plateforme téléphonique a été formée à l'utilisation de l'espace adhérent en décembre 2021, pour mieux orienter les adhérents qui les contactent.

Outil de conseil et souscription : 39 % des adhérents interrogés connaissent l'outil, un travail de notoriété sera mis en place avec des campagnes de communication dédiées aux contrats individuels et surcomplémentaires.

Magazine Escale Santé digital : taux de lecture 46 %. Des actions sont menées avec notre agence de communication pour accroître la lecture du support digital, car 70 % des envois du magazine se font par ce canal.



ENQUÊTE DE SATISFACTION

Pour rappel, en raison des élections à l'Assemblée Générale de la Mutuelle qui se sont déroulées entre le 1er décembre 2020 et le 6 janvier 2021, l'enquête de satisfaction initialement prévue en novembre 2020 (tous les 2 ans) avait été reportée à novembre 2021.

La satisfaction globale est de 89%, soit un niveau en hausse de 3 points par rapport à la dernière enquête de satisfaction en 2018, avec **une satisfaction individuelle de 98% et collective de 84%**.

CHIFFRES CLÉS

91%

Qualité de service

90%

Services annexes

78%

Satisfaction garanties

91%

Satisfaction hors
garanties

GOVERNANCE

Suite à la démission du Président M. Thierry Bohn, au 1er avril 2021, l'intérim a été assuré par le 1er Vice-Président, M. Jean Chassaing. Le nouveau Président au Conseil d'administration élu le 10 juin 2021 est M. Xavier George.

FORMATION DES ÉLUS

Tout comme en 2020, la Mutuelle a continué tout au long de l'année 2021, à organiser des formations pour les élus du Conseil d'Administration.

Au total **72 journées de formation** en 2021.

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

10 Conseils d'administration

1 Conseil d'administration de formation

En raison de la pandémie du COVID 19, seul le Conseil d'administration du 25 janvier s'est tenu en présentiel, puis tous les suivants se sont déroulés soit en visioconférence, soit en mixte visio/présentiel.

3 Assemblées générales

DONS



En 2021, la MNPAF a renouvelé son don à l'Institut Pasteur et à la Fondation Air France, à la suite de l'accord triennal pour un don global de 100 000 € : 50 000€ chacun, soit 40 000€ au total, après déduction fiscale.

Les principes sont les mêmes que lors du précédent accord, à savoir sous réserve que l'exercice ne soit pas déficitaire, ce qui était encore le cas cette année.

FONDS SOCIAL

La commission s'est réunie 4 fois en 2021 :

- 3 réunions en présentiel
- 1 réunion en visioconférence

Par rapport à 2020, on constate une relative stabilité du nombre de demandes, **83 demandes en 2021**, versus 81 en 2020. Pour rappel en 2019 seules 40 demandes avait été déposées.

En 2021 le budget de 90 000 € a été fortement dépassé : +33 738 €
Le montant total des aides accordées en 2021 a été de 123 738 €.

Il est à noter que nous avons clôturé les aides accordées mais non utilisées sur les années antérieures pour un montant de 7203,37 € qui ont été réinjectées en 2021.

Dates commissions	Nombre de dossiers présentés	Nombre de dossiers refusés	Nombre de dossiers acceptés	Nature de l'aide accordée			Total aides
				Maladie	Handicap	Exonoration de cotisations	
Mars	17	2	15	5 710.53 €	17 340 €	7 130.40 €	30 180.93 €
Juin	25	10	15	9 101.65 €	11 915 €	5 107.20 €	26 123.85 €
Sep-tembre	21	0	21	12 703.57 €	14 027.05 €	4 313.40 €	31 044.02 €
Dé-cembre	20	1	19	14 347.26 €	15 149.98 €	6 891.96 €	36 389.20 €
Totaux	83	13	70	41 863.01 €	58 432.03 €	23 442.96 €	123 738 €

L'année 2021 comme la précédente aura été une année difficile pour l'ensemble des salariés de nos entreprises clientes :

- Sur les 72 dossiers acceptés 19 ont donné lieu à des aides dont le montant se situe entre 2 000 et 5 000 €, soit pour 19 dossiers, 70 000 € d'aide accordée sur un budget de 90 000 €.

Les conséquences du Covid et notamment l'activité partielle font que l'aide moyenne par dossier accepté qui était relativement stable depuis la mise en place du fonds social en 2014 a fortement augmenté depuis 2020 en (1 314 € en 2019 et 1 905 € en 2020).

PRÉVENTION

ATELIERS EN LIGNE (SANTÉ GÉNÉRALE ET BIEN-ÊTRE)

Durant le premier semestre 2021, pour pallier les conséquences des divers confinements, la Mutuelle a proposé à ses adhérents 2 ateliers en ligne par semaine dont un chaque vendredi sur le bien-être et la gestion du stress. 45 ateliers ont ainsi été réalisés avec en moyenne une centaine de participants par atelier.

SOULAGER SES MAUX DE DOS

Les périodes de confinement et de télétravail peuvent accentuer les problèmes de dos. La Mutuelle a donc proposé un webinaire spécifique " Soulager ses maux de dos " suivi de 4 ateliers d'étirements et exercices.

FAVORISER LES BONS GESTES POUR UNE BONNE HYGIÈNE BUCCO-DENTAIRE

Parce qu'une bonne hygiène bucco-dentaire est la clé d'une bonne santé bucco-dentaire, la Mutuelle a insisté sur l'importance de pratiquer les bons gestes : articles et dossier, vidéo sous forme d'infographie, jeu concours (50 lots bucco-dentaires à gagner - 1052 participants).

APPRENDRE LES GESTES QUI SAUVENT

Seule 20% de la population française est formée aux gestes de premiers secours, chiffres insuffisants pour sauver des vies. 4 webinaires ont ainsi été proposés aux adhérents (gestes de premiers secours, aquatique, risque routier, nourrisson) ainsi qu'une formation e-learning via salvum (reconnaissance de l'arrêt cardiaque, alerte et conduite à tenir face à une personne ne présentant pas de signe de vie, utilisation d'un défibrillateur ...).

INFORMER SUR LES CANCERS DES HOMMES ET FEMMES

La Mutuelle a participé aux campagnes d'information des cancers de hommes (Challenge des gentlemen) et de promotion des dépistages des cancers de la femme (Octobre Rose). Dans ce cadre, un partenariat avec Unicancer pour l'étude sur le dépistage individualisé des cancers du sein a été formalisé.

CALENDRIER DE L'AVENT

Pour finir l'année en bonne santé, la Mutuelle a envoyé chaque jour du 1er au 24 décembre un conseil santé par mail ou sms (358 adhérents ont participé).

CONCLUSION

La crise liée à la pandémie du COVID 19 a profondément modifié les organisations de vie et de travail. La Mutuelle a su faire face à ces changements en proposant des instances tour à tour en présentiel, en distanciel ou en mixte au gré des restrictions sanitaires avec leur lot de contraintes et autres confinements successifs.

Les décisions importantes ont ainsi pu être prises afin que son activité d'assureur santé se poursuive sans heurts ni rupture pour les adhérents que nous sommes tous.

La Mutuelle s'est montrée inventive en matière de communication prévention, en proposant des ateliers bien-être et gestion du stress, fort appréciés par les participants, dans un contexte où le manque d'interactions sociales pèse depuis maintenant 2 années dans une crise qui s'éternise.

Tout comme l'année précédente la MNPAF s'est encore une fois montrée solidaire de ses adhérents en difficultés liées à la santé ou au handicap, à travers son Fonds Social.



Résultats nets 2021

CHIFFRES CLÉS 2021

Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes généraux précisés aux articles L123-12 à L123-22 du code de commerce, en prenant en compte les dispositions particulières contenues dans le code des assurances et dans le règlement n° 2015-11 du 26 novembre 2015 de l'Autorité des Normes Comptables (corrigé par le règlement n° 2016-12 du 12 décembre 2016).

Au 31/12/21



Adhérents



Personnes protégées



Cotisations



Prestations



Frais généraux



Résultat net



Prestations /
cotisations



Frais généraux



Ratio combiné

Les comptes 2021 présentent un résultat excédentaire après impôts de 6 K€ décomposé en un résultat technique de -666 K€ et un résultat non technique de +672 K€.

COMPTE DE RESULTAT en K€	2021	2020	2021 - 2020	%
Cotisations acquises	104 269	106 847	-2 578	-2,4%
Charges de sinistres hors gestion	-96 886	-95 282	-1 604	1,7%
Résultat financier technique	147	207	-60	-29,0%
Autres produits techniques	90	82	8	9,8%
Frais généraux	-8 432	-8 560	128	-1,5%
Variation gestion PSAP	146	-80	226	-282,5%
Résultat technique	-666	3 214	-3 880	-120,7%
Résultat financier non technique	1 140	1 107	33	3,0%
Autres charges non techniques	-216	-234	18	-7,7%
Résultat exceptionnel	46		46	
Impôts	-298	-1 749	1 451	-83,0%
Résultat non technique	672	-876	1 548	-176,7%
Résultat de l'exercice	6	2 338	-2 332	-99,7%

La crise sanitaire liée à la Covid-19 s'est poursuivie sur l'exercice 2021.

Cette année s'est traduite par une hausse des prestations qui n'avaient pas été réalisées en 2020 et une baisse des cotisations acquises.

Le résultat de l'exercice de 6 K€ est le reflet de cette crise qui touche nos entreprises partenaires.

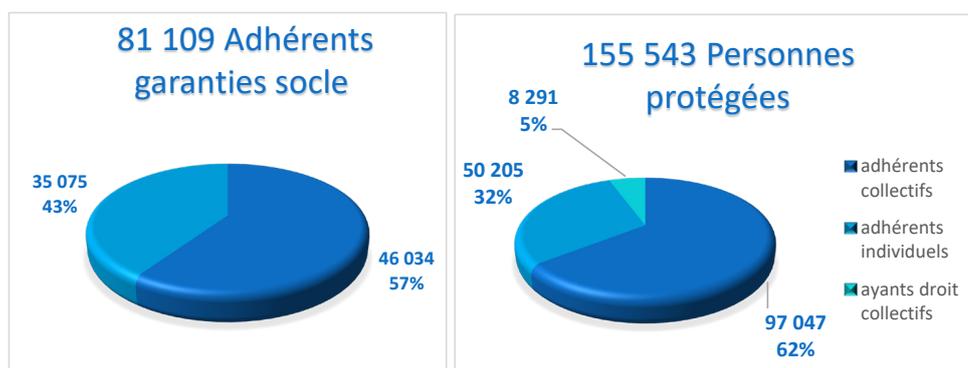
PORTEFEUILLE 2021

Les effectifs moyens 2021 sont de 82 269 ouvrants droit et 156 923 personnes protégées pour les garanties socle.

Les effectifs moyens des contrats collectifs sont en baisse de 2 592 ouvrants droits (5,1%) et 4 138 personnes protégées (2,2%), en lien avec les plans de départs des entreprises.

Les effectifs moyens des adhérents individuels sont en hausse de 512 ouvrants droits (1,5%) et 451 personnes protégées (0,8%). Cette hausse est principalement ressentie sur le barème Altitude. Les conjoints et enfants de salariés cotisants à titre individuel ont un effectif en baisse de 267.

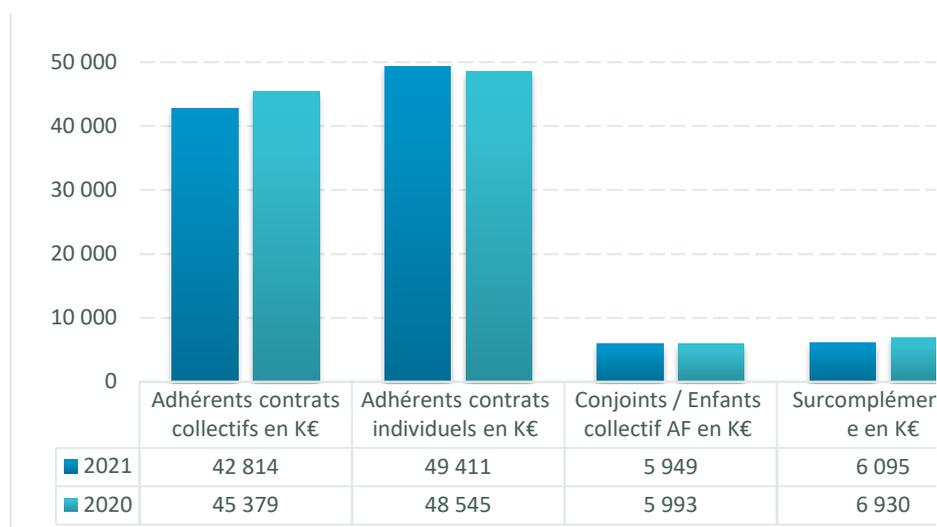
Au 31/12/2021, les effectifs sont de 46 034 pour les ouvrants droits des contrats collectifs (57%) et 35 075 (43%) pour les ouvrants droits des contrats individuels, soit un total de 81 109 adhérents et 155 543 personnes protégées.



COTISATIONS 2021

Les cotisations HT passent de 106 847 K€ en 2020 à 104 269 K€ en 2021, soit une baisse de 2 578 K€ (2,4%).

Les cotisations appelées en TTC sont de 118 851 K€, les cotisations IMA ont été déduites et reversées pour 716 K€, la TSA est de 13 866 K€ d'où des cotisations HT de 104 269 K€ en 2021.



Les cotisations des contrats collectifs baissent de 2 565 K€ (5,65%) passant de 45 379 K€ à 42 814 K€. Cette baisse des cotisations est expliquée par deux facteurs :

- la baisse de la cotisation unitaire (0,59%) : en fonction des structures de cotisations des entreprises, absence d'évolution du plafond Sécurité sociale sur 2021 et baisse de l'assiette des cotisations du fait du chômage partiel
- la baisse des effectifs (5,1%) : impact de la crise sanitaire et des plans de départs des entreprises.

Les cotisations du groupe individuel baissent de 13 K€ en 2021 passant de 61 468 K€ à 61 455 K€. Le groupe individuel est composé des adhérents individuels, des adhérents des surcomplémentaires (responsable et non responsable) ainsi que les conjoints et enfants cotisants des contrats collectifs. La variation est expliquée par :

- la hausse des cotisations des adhérents individuels de 865 K€ (+1,5% des effectifs ouvrants droit et +0,23% de la cotisation unitaire)
- la baisse des cotisations des surcomplémentaires de 835 K€ (+0,75% des effectifs ouvrants droit et -12,7% de la cotisation unitaire).
- la baisse des cotisations des conjoints/enfants cotisants des contrats collectifs de 43 K€ (-2,93% des effectifs ouvrants droit et +2,28% de la cotisation unitaire).

PRESTATIONS (HORS GESTION)

Les charges des prestations ou des sinistres hors gestion comprennent à la fois les prestations réglées et la variation des provisions pour sinistres à payer (PSAP).

PRESTATIONS	2021	2020	Variation
Presta réglées SI toutes dates soins	97 613	88 142	9 471
Forfait patientèle Année	831	851	-20
Forfait patientèle A-1			0
Médecin Direct	246	205	41
Santéclair	523	520	3
Recours/ Créances	-25	76	-101
Taxe covid 2020 réglée 2021	2 765		2 765
Total règlts exercice	101 953	89 794	12 159
Reprise PSAP	-16 126	-10 638	-5 488
PSAP soins SI	9 709	12 005	-2 296
PSAP contribution covid 2020		2 765	-2 765
PSAP contribution covid 2021	1 350	1 356	-6
Total PSAP exercice	11 059	16 126	-5 067
Prestations compte résultat	96 886	95 282	1 604

Le montant des prestations s'élèvent à 96 886 K€ en 2021 versus 95 282 K€ en 2020 soit une hausse de 1 604 K€.

L'année 2021 est caractérisée par un rattrapage des prestations qui n'avaient pas été réalisées en 2020 suite aux confinements et l'impact de la nouvelle réglementation portant sur le « 100% santé », soit un impact global de 9 471 K€.

Le contexte exceptionnel de 2020 avait orienté le choix d'un calcul des PSAP (Provisions pour Sinistres à Payer) basé sur le ratio cible Sinistres/Primes 2019 par catégorie en lieu et place du traditionnel cadencement.

années de soins, selon la méthode Chain-Ladder appliquée avant 2020. Le montant des PSAP au 31/12/21 s'établit à 11 059 K€.

Pour rappel, pour faire face aux dépenses de la Sécurité sociale liées à la pandémie, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 a institué une contribution exceptionnelle à la charge des organismes d'assurance maladie complémentaire. Ces contributions ont été fixées au taux de 2,6% des cotisations santé 2020 et de 1,3% des cotisations santé 2021 estimées et ont été inscrites en PSAP au 31/12/20 pour 4 121 K€ (2 764 K€ au titre de 2020 et 1 357 K€ au titre de 2021).

Au 31/12/21, la contribution exceptionnelle 2021 sur les cotisations réelles s'élève à 1 350 K€ et sera réglée à l'URSSAF fin janvier 2022. Ce montant est déductible fiscalement en 2021.

Par ailleurs, les PSAP au 31/12/20 ont dégagé en 2021 un boni de provision de 3 795 K€ sur les soins antérieurs permettant de compenser dans les résultats la hausse de sinistralité 2021. Sans cette reprise de provision les prestations s'établiraient à 100 680 K€.

La répartition des prestations par contrat est la suivante :

Prestations par contrat en K€	2021	2020	Variation
Adhérents contrats collectifs	41 025	43 032	-2 007
Adhérents contrats individuels	45 365	42 857	2 508
Conjoints / Enfants collectif AF	5 331	4 890	441
Surcomplémentaire	5 165	4 503	662
TOTAL	96 886	95 282	1 604

RATIOS : RATIO PRESTATIONS/COTISATIONS ET RATIO COMBINÉ PAR CATÉGORIE

Exercice	Contrats	Prestations en K€	Cotisations en K€	P/C	Charges / Cotisations	Ratio combiné
2021	Contrats collectifs	41 025	42 814	95,8%	8,0%	103,8%
	Groupe individuel	55 861	61 454	90,9%	8,0%	98,9%
	TOTAL COLL + INDIV	96 886	104 268	92,9%	8,0%	100,9%
2020	Contrats collectifs	43 032	45 379	94,8%	8,0%	102,8%
	Groupe individuel	52 250	61 468	85,0%	8,0%	93,0%
	TOTAL COLL + INDIV	95 282	106 847	89,2%	8,0%	97,2%

Sur l'exercice 2021, le ratio P/C est plus important à hauteur de 92,9% contre 89,2%.

La hausse du ratio P/C du groupe individuel est la plus significative, passant de 85% à 90,9% en 2021, conséquence d'une hausse des prestations et d'une stabilité des cotisations sur l'exercice.

Le taux de frais généraux reste stable à 8%.

FRAIS GÉNÉRAUX

Les charges par nature se décomposent de la manière suivante :

Charges par nature en K€	2021	2020	Ecart
Commissions gestion GFP / Courtage	5 579	5 698	-119
Frais personnel	1 234	1 143	91
Frais fonctionnement	836	783	53
Actions de prévention	82	37	45
Coût SGAM / UMG MACIF	157	181	-24
Cotisations institutionnelles	412	463	-51
Impôts/taxes (CVAE-taxe foncière...)	117	176	-59
Elections	15	79	-64
TOTAL	8 432	8 560	-128

Les charges par nature diminuent de 128 K€ entre 2021 et 2020 principalement dû au fait :

- De la baisse des frais de gestion de GFP (124 K€) inhérente à la baisse des effectifs ouvrants droits et à la stabilité du tarif moyen (absence d'évolution du plafond Sécurité sociale sur 2021).
- De la hausse des frais de personnel (91K€) en lien avec le poste de la Responsable Administration assuré en double pendant 6 mois et du remplacement de la Responsable Contrôle Interne et Gestion des Risques pendant 10 mois.
- De la baisse des frais liés aux élections qui se sont déroulés sur l'exercice 2020 (impact de 64K€).

RÉSULTATS FINANCIERS

Au 31/12/21, le résultat financier est de 1 287 K€ dont 147 K€ affecté au compte de résultat technique et 1 140 K€ au compte de résultat non technique, en baisse de 27 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Produits - Charges des placements en K€	2021	2020	2021-2020
Produits des placements	1 698	1 733	-35
Revenus placements : Obligations	824	994	-170
Revenus livrets Institutionnels	6	5	1
Dividendes OPC Immobiliers	286	326	-40
Rétrocession frais gestion placements	7	9	-2
Prod diff s/prix rembt à percevoir Obligations	43	35	8
Produits cessions obligations	532	364	168
Charges des placements	411	419	-8
Frais externes/internes gestion placements	191	191	0
Amortissement différences s/prix rembt Obligations	213	225	-12
Pertes s/réalisations placements	7	3	4
Prov p/dépréciation fonds SFG			0
Produits - Charges des placements	1 287	1 314	-27

Les produits financiers sont principalement constitués de revenus liés aux placements de taux qui diminuent, conséquence de la baisse du taux actuariel moyen des obligations, induite par des taux à l'investissement qui restent faibles.

Le rendement comptable reste stable entre 2021 et 2020 à hauteur de 1,5%.

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT NON TECHNIQUE

Les autres charges non techniques s'élèvent à 216 K€ sur l'exercice comprenant les aides accordées par le Fonds Social pour 116 K€ et les dépenses de mécénat pour 100 K€.

Le résultat exceptionnel de 46 K€ en 2021 correspond principalement au paiement reçus des dommages et intérêts des dossiers de fraude.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE

Le résultat comptable 2021 avant impôt sur les sociétés est de 304 K€ contre 4 087 K€ en 2020.

Suite aux retraitements fiscaux, et notamment des plus-values latentes des OPC et les dons, le résultat taxable est de 1 350 K€ tenant compte de la contribution covid 2021 de 1 357 K€ déductible en 2021.

L'impôt 2021 est de 358 K€ diminué de la déduction fiscale de 60K€ au titre des dons/mécénat de l'exercice soit un total IS de 298 K€.

Le résultat comptable de l'exercice 2021 après impôt s'élève à 6 K€, il doit être affecté par l'Assemblée Générale, au cours de l'exercice suivant, aux réserves.

BILAN 2021

AU 31/12/21 EN K€

ACTIF	2021	2020	Ecart	PASSIF	2021	2020	Ecart
2 - Actifs incorporels	2	4	-2	1 - Fonds mutualiste et réserves	89 930	90 006	-76
3 - Placements	104 063	109 157	-5 094	1a Fonds dotation	1 800	1 800	0
Placements bancaires	93 786	98 881	-5 095	1c Réserves	88 124	85 868	2 256
Dépôts GFP-SFG	10 277	10 276	1	1e Résultat exercice : Excédent	6	2 338	-2 332
6 - Créances	7 006	9 378	-2 372	3 - Provisions techniques brutes	11 611	16 825	-5 214
7 - Autres Actifs	4 250	4 803	-553	3d Prov sinistres à payer-Gestion	11 611	16 825	-5 214
7a Actifs corporels d'exploitation	43	48	-5	7 - Autres dettes	13 783	16 381	-2 598
7b Comptes courants	4 207	4 755	-548	10 - Cptes régularisation Passif	637	790	-153
8 - Cptes régularisation Actif	640	660	-20				
8a Intérêts acquis non échus	468	517	-49				
8c Autres comptes régularisation	172	143	29				
TOTAL	115 961	124 002	-8 041	TOTAL	115 961	124 002	-8 041

ACTIF

La baisse des placements de 5 095 K€ est principalement liée aux retraits du livret rémunéré pour la gestion courante et d'une hausse des placements en monétaires du mandat de gestion obligataire dans l'attente de réinvestissement.

Les créances de 7 006 K€ au 31/12/21 sont en baisse de 2 372 K€. Cette baisse résulte :

- Des cotisations à recevoir des contrats collectifs (baisse de 3 424 K€) liée au remboursement de l'étalement de paiement accordé aux entreprises en difficulté de trésorerie en 2020.
- De la créance d'IS de 1 000 K€ au vu des acomptes versées sur 2021 et de l'impôt réel 2021.

Les comptes de régularisation, soit 640 K€ au 31/12/21 correspondent aux intérêts courus des obligations et aux différences sur le prix de remboursement des obligations.

PASSIF

Les fonds propres s'élèvent à 89 930 K€ au 31/12/2021 après affectation du résultat 2020.

Conformément à l'article 132-2 de l'ANC 2015-11 et à la délibération de l'assemblée générale MNPAF du 09/09/20, des mouvements sur les réserves de la MNPAF ont été opérés en date du 1er janvier 2021 pour traduire :

- La désaffiliation de la mutuelle à l'UMG Macif Santé Prévoyance impact de 18K€ d'apport aux réserves.
- L'affiliation de la mutuelle à l'UMG Aésio Macif avec 99K€ de prélèvement sur les réserves.

Les provisions techniques, pour sinistres à payer pour 11 058 K€ et frais de gestion sur PSAP pour 552 K€, soit au total 11 611 K€ au 31/12/21 contre 16 825 K€ au 31/12/20, enregistrent une baisse de 5 214 K€. Cette baisse est liée à la prudence retenue en 2020 pour le calcul des PSAP au vu du contexte sanitaire (incluant les contributions covid 2020 et 2021).

La variation des autres dettes de 2 598 K€ est expliquée par une baisse du fournisseur GFP de 1 792 K€ et de la dette d'IS de 764 K€.

Les comptes de régularisation pour 637 K€ correspondent aux amortissements des différences sur prix de remboursement des obligations.

DIVERS

Le salaire brut supporté par la MNPAF en 2021 pour le dirigeant opérationnel est de 76 395,36 €.

La MNPAF n'a pas effectué de transferts financiers avec des mutuelles ou unions, et ne constitue pas un groupe avec d'autres mutuelles ou unions au sens de l'article L212-7 du code de la mutualité.

La MNPAF n'a pas conclu de nouvelles conventions réglementées en 2021.

La MNPAF n'a pas de participation dans des sociétés soumises au livre II du code du commerce.

Dans le cadre de l'article L114-33 du Code de la Mutualité, la MNPAF a conclu une convention courante en 2015 lors de son entrée au GIE MMG composé de : Apivia Macif Mutuelle, GIE Couleurs Mutuelles, MNFCT, IBAMEO et MNPAF.

Article L.114.26 du Code de la Mutualité : la MNPAF n'a pas d'administrateur permanent et ne verse aucune indemnité à ses élus.

Conformément à l'article L.212.7 du Code de la Mutualité, la MNPAF établit des comptes consolidés avec Aéma Groupe.



Perspectives 2022

PRESTATIONS

L'inflation des soins constatées en 2021 était initialement attendue et espérée sous la forme d'un pic de rattrapage après une sous-consommation au début du Covid. Il apparaît cependant que **le 100% santé joue au moins partiellement, un rôle important dans ces augmentations.**

Après deux exercices aux comportements exceptionnels, la prévision des dépenses de prestations restera un exercice particulièrement délicat en 2022. Nous espérons voir la vitesse des augmentations reprendre un rythme plus normal et le 100% Santé trouver une maturité durable.

COTISATIONS

Face aux inflations importantes de 2021, quelques réajustements de cotisations ont été nécessaires pour 2022. Altitude 350 et le barème conjoints ont été réajustés d'1€ ainsi que certains barèmes de surcomplémentaire. Le projet de simplification des grilles de surcomplémentaire sera toujours en cours avec une grande partie des catégories ayant atteint l'objectif final. Les autres cotisations demeurent intouchées. Il faut souligner que les indicateurs d'équilibre économiques ont impacté tous les contrats plus ou moins fortement et les quelques marges existantes ont disparu. Cet état perdurera en 2022. Les augmentations se sont réduites au strict minimum afin de restituer de la valeur et du service aux adhérents. Le déroulement de l'année 2022, que nous espérons plus stable, devrait permettre une meilleure lecture et des décisions adaptées.

ZOOM : LES CONTRATS COLLECTIFS

En ce qui concerne plus spécifiquement les contrats collectifs, le secteur de l'aviation commerciale restant fortement impacté, les cotisations salariales le resteront en 2022. Là aussi, le travail de prédiction est difficile. Les niveaux d'activités au second semestre 2021 pouvaient laisser présager une sortie lente mais solide sur 2022. La vague Omicron l'a mise à mal. Les cotisations 2022 seront donc le reflet de l'état épidémique et des mesures restrictives à la circulation. Notons que l'activité aérienne réduite a un double effet: sur les effectifs et sur le niveau de cotisation unitaire. Le premier semestre 2022 sera clé pour les ajustements collectifs à venir en terme de paniers de soins et niveaux de cotisations. Certains contrats collectifs sont attendus significativement déficitaires pour plusieurs raisons en 2022. Ceci ne pourra être sainement accepté sur le long terme sans évolution favorable de certains paramètres.

ORGANISATION INTERNE

Une fois de plus, le Covid a remis en cause beaucoup de choses. Après deux ans d'un environnement turbulent, le fonctionnement routinier et quotidien ne semble pouvoir être connu avec la stabilité historique. **La mutuelle fait donc évoluer ses méthodes pour mieux y faire face. L'année 2022 va continuer à renforcer cette versatilité et améliorer ses processus.** Les évolutions internes sont aussi poussées par l'impulsion du nouveau né AEMA. Cette pression devra être contrôlée en 2022 pour ne pas subir un déport de charge de travail des activités amont vers la mutuelle. L'objectif reste de maintenir son meilleur atout: un bon niveau de service produit à un coût très compétitif. Plusieurs changements sur des postes clés sont attendus dans l'année.

GOUVERNANCE

Cette année verra la concrétisation du renouvellement par tiers des mandats d'administrateurs au printemps. Ceci en sera la première occurrence après l'élection de l'assemblée générale. C'est une grande nouveauté pour la gouvernance.

PERSPECTIVES 2022

PARTENAIRES OPÉRATIONNELS

La crise Covid et le 100% Santé ont précipité des mouvements inflationnistes chez un certain nombre de nos partenaires. Cette inflation se constate aussi à l'extérieur du monde de la santé. Ces poussées se sont présentées à la toute fin 2021 et la tendance devrait se poursuivre en 2022. Un travail d'analyse est donc engagé afin de rationaliser l'offre, contenir l'inflation, arbitrer pour une restitution de valeur à l'adhérent et maintenir des relations commerciales coopératives.

PLACEMENTS

L'année écoulée a de nouveau rimé avec taux bas mais 2022 semble les voir se redresser légèrement. Les marchés de valeurs mobilières ont connu une très forte croissance qui montrent des résistances et de la volatilité sur la fin d'année. Une réalisation de plus-value latente sur une partie du portefeuille permettra d'amortir la perte technique attendue sans recourir à des augmentations de cotisations conséquentes. Les réserves historiquement accumulées seront donc mises à contribution.

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Le projet d'outil informatique SHIFT a été mis en service fin 2021. Il sera pleinement opérationnel en 2022. Acquis conjointement avec le groupe pour répondre à une exigence réglementaire et économique, il devrait permettre de calibrer une réponse plus ciblée et rapide envers les comportements répréhensibles. Il permettra également de gagner en efficacité sur certains décaissements et encaissements indus.

PRÉVENTION

2022 verra le retour de la prévention de terrain par des actions sur-mesure auprès de clients collectifs. Le mouvement de digitalisation se poursuivra pour fournir des actions pertinentes et accessibles. Enfin l'accent sera mis sur le dépistage, grand perdant de l'épidémie.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les événements importants survenus depuis fin février 2022, liés à la situation en Ukraine et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie, constituent un élément postérieur à la clôture de l'exercice. Celui-ci n'a pas d'incidence financière sur les comptes clos au 31 décembre 2021, dans la mesure où il s'agit d'un événement relatif à une situation nouvelle particulière. Ainsi, les premières analyses mettent en évidence que Aéma Groupe a peu d'expositions financières directes sur la zone concernée.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mandats et fonctions exercés par chaque Administrateur

Administrateurs MNPAF 2021
BARRE DIDIER
BAZIN JACQUES - Trésorier adjoint
BOHN THIERRY - Président jusqu'au 31/03/2021
BOO VINCENT - 2ème Vice-Président
BORDET JEAN PIERRE
BRISSET FLORENCE - Secrétaire générale adjointe
CASTET CELINE - Trésorière à partir du 9/12/2021
CHARLES SABINE
CHASSAING JEAN - 1er Vice-Président
CHAZAL PIERRE
DAGUILLON VIRGINIE
DEREUMETZ CAROLINE
FAVEY GILLES - Secrétaire général adjoint
GEORGE XAVIER - Président à partir du 10/06/2021
GIROLET LOIC - Trésorier jusqu'au 8/12/2021
HERZOG Christian
LAHCEN CHRISTIAN
LE MAITRE CHRISTELLE
LEVASSEUR REMY
LEVY-HAZERA MICHELE
MARTIN FRANCOISE
MORISON MARYLENE
TAJFEL BEATRICE - Secrétaire générale
TRAN OLIVIER

RAPPORT DISTINCT 2021

Rapport distinct sur les sommes et avantages de toute nature versées aux administrateurs de la MNPAF

Remboursements de frais de déplacements, consommables, forfait téléphone.

Administrateurs Mandat 2021-2025	Elus au Bureau MNPAF	Montants
BARRE Didier		263,08 €
BAZIN Jacques	Trésorier adjoint	727,39 €
BOHN Thierry	Président (jusqu'au 31/03/2021)	322,04 €
BOO Vincent	2 ^{ème} Vice-Président	878,25 €
BORDET Jean-Pierre		503,28 €
BRISSET Florence	Secrétaire Générale adjointe	360,00 €
CASTET Céline	Trésorière (au 09/12/2021)	-
CHARLES Sabine		979,36 €
CHASSAING Jean	1 ^{er} Vice-Président	857,96 €
CHAZAL Pierre		184,03 €
DAGUILLON Virginie		74,74 €
DEREUMETZ Caroline		-
FAVEY Gilles	Secrétaire Général adjoint	-
GEORGE Xavier	Président (au 10/06/2021)	-
GIROLET Loïc	Trésorier (jusqu'au 08/12/2021)	320,04 €
HERZOG Christian		-
LAHCCEN Christian		140,94 €
LE MAITRE Christelle		54,90 €
LEVASSEUR Rémy		1 411,78 €
LEVY-HAZERA Michèle		248,71 €
MARTIN Françoise		740,27 €
MORISON Marylène (à/c du 06/07/2021)		-
TAJFEL Béatrice	Secrétaire Générale	500,26 €
TRAN Olivier		

Les administrateurs n'ont reçu aucune rémunération ou indemnité de la MNPAF en 2021.

Le total des remboursements de frais versés aux administrateurs en 2020 s'est élevé à **8 567,03 €** correspondant aux frais de déplacement des réunions, aux frais de consommables ou à un forfait téléphone pour les membres du Bureau de la MNPAF.

Mutuelle Air France
Bâtiment Uranus - Continental Square
3 Place de Londres
CS 11 692 Tremblay-en-France
95725 Roissy Ch de Gaulle cedex

aéma
G R O U P E